



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1893

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon relative à l'accueil d'élèves du groupe scolaire Françoise Héritier au service de restauration scolaire du collège Gisèle Halimi à Lyon 7e

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAl, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1893 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA METROPOLE DE LYON RELATIVE A L'ACCUEIL D'ELEVES DU GROUPE SCOLAIRE FRANÇOISE HERITIER AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE DU COLLEGE GISELE HALIMI A LYON 7E (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/331 du 19 novembre 2020, vous avez approuvé le lancement des travaux de construction de l'opération « PUP Ginkgo - Groupe scolaire (acquisition et amélioration) - Opération n° 07311001 – 12, rue Croix-Barret à Lyon 7^{ème} - Lancement des travaux de l'opération - Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00006 ».

Par délibération n° 2022/1421 du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2021-2026, dont celle des « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 n° 2015-1, programme n° 00006 ».

Par délibération n° 2022/1742 du 19 mai 2022, vous avez approuvé le lancement des travaux d'installation du groupe scolaire Préfiguration Ginkgo « Groupe Scolaire préfigurateur Ginkgo- Implantation de modulaires- rue Pré-Gaudry, à Lyon 7^{ème} - Opération 07324001-Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006 ».

L'augmentation importante des constructions dans le 7^{ème} arrondissement a conduit à la création d'un nouveau groupe scolaire, en construction sur le terrain « Ginkgo » situé 8-10 rue Croix-Barret qui sera livré à la rentrée 2023. Dans l'attente de la livraison de ce groupe scolaire, et compte tenu de l'évolution de la carte scolaire et des capacités limitées des écoles environnantes, il a été décidé d'implanter un groupe scolaire préfigurateur, permettant l'accueil de 130 enfants sur le tènement métropolitain, situé rue Pré Gaudry, en proximité directe du collège Gisèle Halimi.

Le programme de ce groupe scolaire préfigurateur comprend 5 classes, une salle mutualisée repos et périscolaire, un espace administration, des sanitaires et 2 cours de récréation. Il accueillera 49 élèves en maternelle et 80 élèves en élémentaire.

Ce groupe scolaire de préfiguration est situé sur un terrain limitrophe du collège Gisèle Halimi et en grande proximité du groupe scolaire Françoise Héritier.

Le travail mené en concertation avec la Métropole de Lyon et l'Education nationale a conduit à proposer l'utilisation du restaurant scolaire du collège Gisèle Halimi pour une centaine d'enfants. En effet, le collège Gisèle Halimi ne sera en effectifs complets qu'à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Afin de privilégier la qualité éducative et en tenant compte des contraintes de fonctionnement du restaurant self-service du collège, il est décidé de faire déjeuner

uniquement des enfants de CM1-CM2 du groupe scolaire Françoise Héritier au restaurant du collège Gisèle Halimi. Ces mêmes enfants seront par ailleurs orientés sur le collège Gisèle Halimi lors de leur entrée en 6^{ème}, celui-ci étant le collège de secteur du groupe scolaire Françoise Héritier et du futur groupe scolaire Ginkgo.

Dans le même temps, les enfants accueillis dans le groupe scolaire de préfiguration Ginkgo iront déjeuner au sein de l'école Françoise Héritier.

Les conditions de participation financière de la Ville de Lyon au coût de la restauration ainsi que les conditions d'encadrement des enfants lors de cette pause méridienne ont été définies dans la convention également jointe au présent rapport.

Ces conditions de participation financière établies entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon n'auront pas d'impact sur la facturation aux familles.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'article L 2511-6 du code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2020/331 du 19 novembre 2020, n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 et n° 2022/1742 du 19 mai 2022 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon relative à l'accueil et à la mise à disposition du service de restauration au sein du collège Gisèle Halimi pour les élèves du groupe scolaire Françoise Héritier, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 3- Les dépenses seront prélevées au budget 2022 et au budget 2023 sous réserve du vote des crédits, sur la ligne de crédits 96601, programme « RESTAUR », opération « ACHAREPA », nature 6284, fonction 251, chapitre 011, sur la base d'une participation forfaitaire estimée à 43 800 euros TTC ainsi que d'un prix unitaire de 3,9 euros TTC le repas par enfant et 4,9 euros TTC par personnel accompagnant pour l'année scolaire 2022/2023.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET